

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2534

16 octobre 2008

SOMMAIRE

Accenture SCA	121586	Groupe Hima Finance Investholding S.A.	121598
Actuel Bis S.A., succursale Luxembourg	121598	Holding de Développement Immobilier S.A.	121597
AG' DECO S.A.	121608	International Shipping House S.A.	121592
Apax Boston B1 S.à r.l.	121594	International Technik Holding S.A.	121632
Arteva Europe S.à r.l.	121594	Jackman Finance S.à r.l.	121606
Atelier Métallique Antonio Campos Sàrl, en abrégé AMAC/Elvange Sàrl	121586	Jarban S.A.	121596
BCG Holding S.à r.l.	121590	Julia S.A.	121586
BCG Luxembourg Holding S.à r.l.	121590	Kalan Capital Ship Owning S.à r.l.	121595
Becker + Cahen & Associés Ressources Hu- maines S.à r.l.	121589	Kalan Capital Special Opportunities Deve- lopment S.à r.l.	121595
BeSoft S.A.	121587	Kaval S.A.	121598
BeSoft S.A.	121587	Keystar Investments S.A.	121590
Bureau d'Assurance Koster Carlo S.à r.l.	121586	KoSa US Receivables Company S.à r.l. ..	121594
Castle Rock Invest S.A.	121603	Lützig S.A.	121587
CitCor Franconia Berlin III S.à r.l.	121588	Mansford France Fund I S. à r.l.	121596
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.	121588	Maryline Sàrl	121600
CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l.	121589	MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl	121624
Claront S.A.	121632	MEIF Germany One S.à r.l.	121593
Clentry Development S.à r.l.	121604	Nevest S.A.	121589
CMA S.à r.l.	121591	Parking Holdings S.à r.l.	121603
Crystal Grey S.à r.l.	121617	Pepsi-Cola Belgium S.à r.l.	121595
Crystal Violet S.à r.l.	121609	PERMIRA Luxembourg S.à r.l.	121593
Duvivier, S.à r.l.	121632	Powercom S.A.	121600
EC I Limited Luxembourg S.C.S.	121593	Premium Utility Investment S.A.	121597
Econocom PSF S.A.	121631	S2DM S.A.	121588
E.I.G. Services	121631	Silcart S.A.	121591
Elite-Stability Fund	121601	Siltarc S.A.	121592
Expander S.A.	121594	Siminvest S.A.	121599
Ferlina Investments Holding S.A.	121599	Société de Regroupement Immobilier S.A.	121599
Gallaher Investments Luxembourg S.à r.l.	121592	Sudamerique Holding s.à r.l.	121600
Gelt S.A.	121604	Suxeskey S.A.	121593
Geyser Investments S.A.H.	121591	Thea-Immo S.A.	121600
Gomareal S.A.	121597	XL (Luxembourg) S.à r.l.	121596

Atelier Métallique Antonio Campos Sàrl, en abrégé AMAC/Elvange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 20, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg B 50.345.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour ATELIER METALLIQUE ANTONIO CAMPOS SARL, en abrégé AMAC/Elvange SARL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125867/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08877. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Julia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.250.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125880/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00220. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127218/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01054. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Bureau d'Assurance Koster Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4712 Pétange, 52, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 118.332.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008127524/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07041. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Lützig S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.840.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 4 juillet 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 août 2008 que:

- La décision prise par le Conseil d'Administration prise en date du 4 juillet 2008 de confier la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 à la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été ratifiée;

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129022/717/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

BeSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.713.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127935/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00464. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

BeSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.713.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127936/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00465. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Berlin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 3.740.474,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.131.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008127879/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.856.205,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.118.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008127880/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

S2DM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.250.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 que le siège social de la société anonyme S2DM S.A. est transféré avec effet immédiat de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'administrateur, Madame Carole Cahen, est remplacé par G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. Le mandat du nouvel administrateur se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Les mandats des administrateurs, Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, demeurant tous les deux professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, sont confirmés et se termineront en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.10.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008127824/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Becker + Cahen & Associés Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 16.235.

Il résulte d'une cession de parts sociales datée le 19 décembre 2007, que le capital social de la société à responsabilité limitée Becker + Cahen & Associés Ressources Humaines S.à r.l. se compose dorénavant comme suit:

	parts sociales
G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg	375
Cece S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers	125
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008127830/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Nevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.039.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 mai 2007, acte publié au Mémorial C no 1376 du 6 juillet 2007, modifié par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 janvier 2008, acte publié au Mémorial C no 986 du 22 avril 2008

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nevest S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008127944/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01749. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.135.723,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.139.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008127878/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.676.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Par résolutions signées en date du 2 septembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Florent Callec, avec adresse au 4, rue d'Aguesseau, 75008 Paris, France, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Tobias Saft, avec adresse professionnelle à The Boston Consulting Group Nordic AB, 103 18 Stockholm, Suède, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127817/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.982.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 95.258.

Par résolutions signées en date du 2 septembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Florent Callec, avec adresse au 4, rue d'Aguesseau, 75008 Paris, France, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Tobias Saft, avec adresse professionnelle à The Boston Consulting Group Nordic AB, 103 18 Stockholm, Suède, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127818/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Keystar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE GRANDE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

KEYSTAR INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127988/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Geyser Investments S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 18 juin 2007 lors de l'assemblée générale ordinaire

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaire sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007 qui se tiendra en 2008. Ces administrateurs sont:

- Patrick Sganzerla, demeurant au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg.
- Steeve Simonetti, demeurant au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Guy Frisch de son poste d'administrateur en date du 1^{er} juin 2007, il a été décidé de nommer Mademoiselle Mireille Herbrand en remplacement et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007 qui se tiendra en 2008.

Le mandat de commissaire aux comptes de Daley Strategies S.A. avec le siège social au 35A Regent Street, Jasmin Court à Belize City (Belize) est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007 qui se tiendra en 2008.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour Geyser Investments S.A.H

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers, B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2008127472/1652/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

CMA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.189.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2008127389/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01442. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Silcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.777.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Director

Référence de publication: 2008127386/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01457. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Gallaher Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.342.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.799.

Les comptes annuels au 16 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127390/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08318. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Siltarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.778.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Director

Référence de publication: 2008127385/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01471. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

International Shipping House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 85.682.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 septembre 2008, numéro 2008/1899 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 12 septembre 2008, relation: CAP/2008/2833 que l'assemblée des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL SHIPPING HOUSE S.A.", avec siège social à L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 85 682,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 718 du 10 mai 2002, a décidé ce qui suit:

- l'assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph VERSTRAETEN comme administrateur respectivement administrateur-délégué et nomme comme nouvel administrateur de la société Madame 's Heerengave Judith C. DAES, capitaine de navigation, née à Deurne (Belgique) le 10 janvier 1969, demeurant à B-2970 Schilde, Bunder, 4/B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2014.

- l'assemblée reconduit les mandats d'administrateur respectivement administrateur-délégué de Monsieur Erik VERSTRAETEN et d'administrateur de Madame Alfreda SMET, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2014.

- l'assemblée révoque la société anonyme "EURO ACCOUNTING SERVICES S.A." comme commissaire aux comptes de la société et nomme Madame Anne NEISIUS, secrétaire, née à Thionville (France) le 31 mars 1971, demeurant à F-57480 Waldwisse, 17B, rue des Ecoles comme nouveau commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2014.

Bascharage, le 25 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2008127473/236/28.

(080148048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.180.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2008127383/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01476. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

MEIF Germany One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127396/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08280. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

EC I Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 53.239.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 111.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127399/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08258. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 43.522.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2008.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008127620/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00910. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

KoSa US Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 100.786.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 août 2008,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008127671/219/14.

(080148680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Apax Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.341.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 août 2008,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008127669/219/14.

(080148679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.094.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 août 2008,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008127672/219/14.

(080148683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Expander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 22/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127616/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00643. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kalan Capital Special Opportunities Development S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.836.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société du 18 août 2008

En date du 18 août 2008 l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jeremy Lester-Swindell, né 23 juin 1967 à Portsmouth, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle, Saville Row 5, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Kalan Capital Special Opportunities Development S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008127679/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kalan Capital Ship Owning S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.837.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société du 18 août 2008

En date du 18 août 2008 l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jeremy Lester-Swindell, né 23 juin 1967 à Portsmouth, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle, Saville Row 5, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Kalan Capital Ship Owning S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127681/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pepsi-Cola Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 100.587.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pepsi-Cola Belgium S.à r.l.

F.W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008127961/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08503. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Jarban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.324.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 septembre 2008.

Il résulte du procès-verbal que Monsieur Emmanuel NGULUBE, né le 10 février 1965 à Petauke (Eastern Province - Zambie), demeurant à Plot 10423/199-03, Great East Road, Chainama, Lusaka, Zambia, a été nommé administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour extrait conforme
POUR COPIE CONFORME
Catherine L'HOTE-TISSIER
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008127876/819/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

XL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.524.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

XL (Luxembourg) S.à r.l.
Frank W.J.J. Welman
Gérant

Référence de publication: 2008127972/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08489. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mansford France Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 108.982.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 11 septembre 2008, que les parts sociales de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit avec effet rétroactif au 15 juillet 2008:

Désignation des associés	Nombre de parts
Mansford General Partner Limited, Partnership, 24 Great King Street, Edinburgh EH3 6QN, United Kingdom	10.000
Total	10.000

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008127849/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Gomareal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 56.979.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 26 juin 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Carlos GOEMARE, industriel né le 3 avril 1953 à Courtrai (Belgique), résidant professionnellement au 21, rue du Blanc Bleu Belge, B-770 Mouscron, Monsieur Jacques GOEMAERE, industriel, né le 24 mai 1950 à Marke (Belgique), professionnellement au 21, rue du Blanc Bleu Belge, B-770 Mouscron et Monsieur Pascal GOEMAERE, industriel, né le 30 mai 1946 à Marke (Belgique), professionnellement au 21, rue du Blanc Bleu Belge, B-770 Mouscron, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Réviseur Externe de la société LUX-AUDIT Révision Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

GOMAREAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008127985/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Holding de Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.346.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008127943/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01713. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Premium Utility Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.260.

—
Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008127942/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01711. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Groupe Hima Finance Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.391.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2008 à 14.00 heures

le siège social et les bureaux sont établis au 60, Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 22/09/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 septembre 2008.

GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING SA

J. H. Van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008128289/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Actuel Bis S.A., succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.045.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à la cession du fonds de commerce, la société ACTUEL BIS S.A., succursale Luxembourg, a cessé son activité avec effet au 31.12.2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.09.2008.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2008128935/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Kaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008127990/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Siminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 36, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 107.227.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN de résidence à Rambrouch, en date du 17 septembre 2008, enregistré à Redange, le 23 septembre 2008, Relation: RED/2008/1127, les modifications suivantes sont à noter:

I.- L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la vérification de la liquidation, a approuvé le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, est resté annexé au procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'assemblée a prononcé la clôture définitive de la liquidation de la société.

III.- L'assemblée a décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 octobre 2008.

LEONIE GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2008128923/240/26.

(080147996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Société de Regroupement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.664.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128961/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Ferlina Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.931.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128915/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05761. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Sudamerique Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 101.627.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127347/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00497. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Maryline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3526 Dudelange, 95, rue des Minières.
R.C.S. Luxembourg B 104.695.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127342/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Thea-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.764.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127358/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01546. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Powercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 65.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 septembre que:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, de nationalité belge, né à Ixelles (Belgique) le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé en qualité d'administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008126983/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Elite-Stability Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.226.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ELITE-STABILITY FUND (the "Company"), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 84.226, incorporated by a deed of Maître Edmond Shroeder, then notary residing in Mersch, on October 26, 2001, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 232 of February 11, 2002. The articles of incorporation of the Company have been modified following the decision of the Extraordinary General Meeting held on March 31, 2004 before Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 450 dated April 29, 2004.

The general meeting is opened at 14:30 and Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

M^e Stéphanie Guérisse, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr Jörn Hesse, lawyer, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That all the shares being registered shares the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on September 11, 2008.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company;
- (ii) Appointment of M^e Pierre Delandmeter as liquidator;
- (iii) Determination of the power of the liquidator;
- (i) Appointment of KPMG as auditor to the liquidation.

IV.- It appears from the attendance list, that out of 83.494 shares in circulation, 24.418 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

The Chairman informs the meeting that the nets assets of the Company have fallen below two thirds of the minimum required by law and that no quorum is required for the resolutions to be taken.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

The meeting decides to appoint M^e Pierre Delandmeter, with professional address at Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, as liquidator in relation to the liquidation of the Company.

Third resolution

The meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Fourth resolution

The meeting decides the appointment of KPMG, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, as auditor to the liquidation.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ELITE-STABILITY FUND (la "Société") avec siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 84.226 et constituée suivant acte notarié de M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 26 octobre 2001, et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 232 du 11 février 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant une décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 31 mars 2004 devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch à l'époque, et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 450 du 29 avril 2004.

L'assemblée est ouverte à 14h30 et Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

M^e Stéphanie Guérisse, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Mr Jörn Hesse, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour envoyées en courrier recommandé aux actionnaires le 11 septembre 2008.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Décision de dissolution et de liquidation de la Société;
- 2) Nomination de M^e Pierre Delandmeter comme liquidateur;
- 3) Détermination de l'étendue des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Nomination de KPMG comme auditeur à la liquidation.

IV- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 83,494 actions en circulation, 24,418 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée que les avoirs nets de la Société sont tombés en dessous des deux tiers du minimum requis par la loi et qu'aucun quorum n'est requis pour prendre les résolutions sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société.

2^{ème} Résolution

L'assemblée nomme M^e Pierre Delandmeter, avec adresse professionnelle à 8-10, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

3^{ème} Résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra délè-

guer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

4^{ème} Résolution

L'assemblée nomme KPMG, avec siège social à Luxembourg, 9, allée Scheffer (RCS Luxembourg B 103065) comme auditeur à la liquidation.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, S. GUÉRISSE, J. HESSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38657. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127567/242/129.

(080148972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Parking Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.556.

—
Extrait des résolutions adoptées par le liquidateur de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128275/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Castle Rock Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.505.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128007/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08050. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Gelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 55.144.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 18 avril 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 avril 2008 au siège de la société, Zone Industrielle Wolser, L - 3452 Dudelange, que le Conseil d'Administration de la société a décidé de retirer Messieurs Ralph J. Gerson, David B. Jaffe, Administrateurs du Conseil d'Administration.

Le conseil d'Administration décide également de nommer Gabor Harakaly en tant que nouvel Administrateur du Conseil d'Administration dont l'adresse professionnelle se situe Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg. Le Conseil d'Administration nomme également Jean-Luc Pitsch en tant que personne chargée du contrôle des comptes.

Avis pour publication

Il est à noter que l'adresse professionnelle des Administrateurs Jean-Pierre de Bonhome, Jean-Luc Pitsch, et Germain Hames se situe à «zone industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127421/3123/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Clentry Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.853.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Valdivia LBO II L.P., having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Midlothian, EH3 9WJ, Scotland, duly represented by its general partner Valdivia LBO Fund Limited GP,

here represented by Meike Lakerveld, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of CLENTY DEVELOPMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 21, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 832 of April 4, 2008;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

121605

First resolution

The sole partner decides to change the par value of all of the shares of the Company from a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25,-) each into a par value of ONE EUROCENT (EUR 0,01) so that the corporate capital of the Company will be represented by ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY-THOUSAND (1.250.000) shares.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY-THOUSAND (1.250.000) with a par value of ONE EUROCENT (EUR 0,01) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Valdivia LBO II L.P., ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Midlothian, EH3 9WJ, Ecosse, dûment représentée par son general partner Valdivia LBO Fund Limited GP,

ici représentée par Meike Lakerveld, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "CLENTRY DEVELOPMENT S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 832 du 4 avril 2008;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale de toutes les parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) en une valeur nominale de UN EUROCENT (0,01 EUR) c'est ainsi que le capital social sera représenté par UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EUROCENT (0,01 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LAKERVELD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38652. - Reçu douze euros, 12.- EUR.

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127558/242/83.

(080148962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Jackman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.015.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

ici représenté par Madame Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "JACKMAN FINANCE S.à R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39503. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127550/211/126.

(080148983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

AG' DECO S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: AG'DECO meubles-hotels.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Merisiers.

R.C.S. Luxembourg B 107.899.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «AG' DECO S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.899, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 960 du 29 septembre 2005. Les statuts de la société n'ont pas été modifié depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Philippe MARCHAL, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social

de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie à L-7303 Steinsel, 4, rue des Merisiers;
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts sociaux;
3. Nomination d'un administrateur-délégué;
4. Mention que la société utilise la dénomination commerciale AG' DECO meubles-hotels;
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie à L-7303 Steinsel, 4, rue des Merisiers.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa premier de l'article 2 des statuts sociaux sera modifié comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Steinsel.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué de la société pour une durée de six (6) ans:

Monsieur Claude CLAVIER, designer, né le 8 juillet 1945 à Nancy (France), demeurant à L-7303 Steinsel, 4, rue des Merisiers.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de garder la dénomination AG' DECO S.A. mais de faire le commerce sous la dénomination commerciale AG' DECO meubles-hotels.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. Marchai, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2007. LAC/2007/28712. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127143/5770/71.

(080148447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.991.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of the month of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Violet S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

All the 25,000 (twenty-five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

121613

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mr Xavier Pauwels, private employee born on 21st December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg,

Class B manager:

- Mr Laurent Ricci, expert comptable, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Violet S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25,000 (vingt-cinq mille Euro), représenté par 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25,000 (vingt-cinq mille Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,900.-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Xavier Pauwels, employé privé né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008, LAC/2008/37279. — Reçu cent vingt-cinq euros à 0,50%: 125,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127118/242/397.

(080148326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Crystal Grey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.990.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of the month of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Grey S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

All the 25,000 (twenty-five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mr Xavier Pauwels, private employee born on 21st December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Class B manager:

- Mr Laurent Ricci, expert comptable, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quatre septembre

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Grey S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25,000 (vingt-cinq mille Euro), représenté par 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25,000 (vingt-cinq mille Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,900.-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Xavier Pauwels, employé privé né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: SCHIERES, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008, LAC/2008/37278. - Reçu cent vingt-cinq euros à 0,50%: 125,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127119/242/397.

(080148318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.003.

— STATUTES

In the year Two Thousand and Eight on the twelfth day of September.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Miles D'ARCY-IRVINE, born on 12 September 1947 in Beijing (China), director, residing at 6, Chemin en Oussin, 1169 Yens, Switzerland,

hereby represented by Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on 11 September 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issue of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares (parts sociales) of One Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. These Articles provide that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall be in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with both Article 8 of these Articles and Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners must appoint one person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The director, or the board of directors, shall have the power to carry out any act unless the Law provides for otherwise.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to Article 7.3 §2, in dealing with third parties as well as in legal proceedings, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the signature of at least two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's or agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director. Such copies or extracts may be produced in judicial proceedings.

All directors shall be entitled to at least fourteen days' notice of meeting of the board. Directors may waive entitlement to such notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall possess a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, subject to the provisions of the Law, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital. Resolutions to alter the company's nationality require a unanimous vote in favor by the shareholders.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed Twenty-Five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on 1 January and ends on the 31 December with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, less general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, the person declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Mr. Miles D'ARCY IRVINE	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.500.-.

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by four directors:

- Mr. Miles D'ARCY-IRVINE, born on 12 September 1947, in Beijing, (China), director, residing at 6, Chemin en Oussin, 1169 Yens, Switzerland, is appointed as director;

- Ms. Johanna RIETVELD, born on 10 April 1953 in Rotterdam (The Netherlands), director, residing professionally at 3, Parklaan, 3016 BA Rotterdam, The Netherlands, is appointed as director;

- Mr. Michaël AZOULAY, born on 9 May 1975 in Vaulx-en-Velin (France), director, residing professionally at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, is appointed as director;

- Mr. Christophe FASBENDER, born on 6 December 1977 in Arlon (Belgium), director, residing professionally at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, is appointed as director.

2. The registered office of the Company shall be established at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le douze septembre,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- M. Miles D'ARCY-IRVINE, né le 12 septembre 1947 à Pékin (Chine), administrateur, résidant au 6, Chemin en Oussin, 1169 Yens, Suisse,

ici représenté par M^e Pawel Hermelinski, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2008, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500) représenté par Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de Un Euro (EUR 1), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent entres autres à s'appliquer. Ils prévoient que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire ou des mandataires et sa ou ses rémunération(s) (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - libération

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
M. Miles D'ARCY IRVINE	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

121631

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500.-.

Résolution des associés

1. La Société est administrée par quatre gérants, à savoir:

- M. Miles D'ARCY-IRVINE, né le 12 septembre 1947, à Pékin, (Chine), administrateur, résidant au 6, Chemin en Oussin, 1169 Yens, Suisse, est nommé gérant;
- Mlle. Johanna RIETVELD, née le 10 avril 1953 à Rotterdam (Pays-Bas), administrateur, résidant professionnellement au 3, Parklaan, 3016 BA Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérant;
- M. Michaël AZOULAY, né le 9 mai 1975 à Vaulx-en-Velin (France), administrateur, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommé gérant;
- M. Christophe FASBENDER, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), administrateur, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommé gérant.

2. Le siège social de la Société est établi au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. HERMELINSKI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 septembre 2008, LAC/2008/37549. — Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008127580/208/387.

(080148783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Econocom PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.519.

Le bilan au 31.12.2001 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008127225/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09287. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

E.I.G. Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7626 Larochette, 55, Chemin J-A Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 140.405.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 17 septembre 2008

Il résulte des résolutions des associés du 17 septembre 2008 que:

- Les associés ont accepté la démission des mandats suivants du Conseil de gérance et ceci avec effet immédiat:

* Monsieur Gilles VOGEL, gérant technique

* Monsieur Ruslan UMSHVAIF, gérant administratif

- Les associés annulent l'existence du Conseil de gérance. Le Président du Conseil de gérance, Monsieur Ayub MES-HIYEV, occupera dès à présent la fonction de gérant unique de la société. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

- Les associés décident de transférer le siège social de L-7619 Larochette, 20, rue de Medernach, à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen.

Luxembourg, le 17.09.08.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008127501/7343/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

International Technik Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 13.327.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 juillet 2008

1. La liquidation de la société INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents de la société sont déposés à l'adresse 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pour une période de cinq ans.

Certifié sincère et conforme

FIN-Contrôle S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008128947/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Claront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 9, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.991.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127320/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Duvivier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 125.250.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127318/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.
